



Public 18 / 25 ans en situation de précarité sur la Manche

Phase 1 : 2021/2022

Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental

Phase 2 : 2022/2023

Rencontre groupe pilote partenaires

Version de mai 2023

SOMMAIRE

Phase 1

Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental

I/ Contexte.....	p 2
II/ Groupe Pilote du 01/09/21.....	p 3
Groupe Pilote du 08/12/21.....	p 4
III/ Statistiques.....	p 5
IV/ Constats.....	p 6
V/ Analyses.....	p 11
VI/ Prochaines étapes.....	p 12

Phase 2

Rencontre groupe pilote partenaires

I/ comptes rendus des échanges GP-Missions locales CCAS -CMS-UDHAJ.....	p 13
II/ Synthèse de l'étude (03/23).....	p 24
 ANNEXES (phase 1 et 2).....	p 27

Phase 1

Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental

I. Contexte

Suite à une rencontre partenariale sur St-Lô autour des difficultés rencontrées par les 18/25 ans et face à la complexité de l'accompagnement de ce public, ce thème souvent évoqué a également été proposé à l'ordre du jour du Comité de pilotage « Retour aux membres de la commission Siao » du 9 Avril 2021. Une présentation du bilan de l'expérimentation des 18-25 ans ayant eu lieu sur Cherbourg de mai à novembre 2020 avait été faite.

A cette occasion, il a été convenu, à la demande de la DDETS d'étendre ces échanges à l'ensemble du département en accord avec la circulaire du 21.08.21, précisant entre autres, la mission d'observation sociale des SIAO.

Au vue du nombre d'acteurs accompagnant ce public sur le champ de l'insertion à la fois dans les domaines de la santé, du logement, de l'emploi, le SIAO a fait le choix de la mise en place d'un groupe pilote représentatif des trois territoires.

2 réunions ont eu lieu depuis septembre 2021. Elles ont permis de dresser un premier bilan de la situation.

Ce document a pour vocation de réaliser un état des lieux intermédiaire des observations recueillies et de tenir informé la DDETS des réflexions autour de ce sujet.

II. Groupe pilote

A. Composition du groupe pilote

Le groupe pilote est constitué de six personnes volontaires, occupant toutes des fonctions liées à l'accompagnement des 18 – 25 ans. La volonté du SIAO était d'avoir une représentation des trois territoires et

- H. MARSEILLE (Directrice Pôle Insertion ADSEAM)
- F. LEMERCIER (Chargé de projet Coallia -Cherbourg)
- C. HUARD (Directrice CCAS Avranches)
- V. CHEVALIER (Responsable FJT Avranches)
- N. BANSARD (Directeur de la mission locale Centre-Manche)
- A. LEBROUSSOIS (Directrice CPH-FTDA)

Les réunions de travail sont toutes animées par Yannick Lesauvage, coordinateur du SIAO 50.

B. Objectifs du groupe pilote

- Créer un espace d'échanges sur les expériences auprès des 18 – 25 ans
- Etre un organe / vecteur de coordination entre tous les partenaires sur le sujet sur le Département de la Manche

C. Missions du groupe pilote

- Organiser et définir les groupes de travail
- Recenser les statistiques sur le sujet
- Définir un ou plusieurs profils de jeunes dans la catégorie « large » des 18 – 25 ans ;
- Définir et classer les besoins prioritaires des 18 – 25 ans en situation de précarité
- Montrer les dispositifs qui fonctionnent, les limites de certains et les initiatives

D. Nombre de rencontres / points à l'ordre du jour

Rencontre du 01/09/2021

- Identification et prise de contact avec les partenaires concernés afin d'envisager plusieurs rencontres sur ce thème (en cours)
- Constitution du groupe-Pilote
- Elaboration d'un calendrier de rencontres et des modalités de fonctionnement

- Repérage des problèmes rencontrés par ce public et par les services, établissements associations, en lien avec leur parcours. (Observation sociale)
- Identification des dispositifs existants

Rencontre du 08/12/2021

- Participation d'Audrey Lebroussois au groupe Pilote
- Retour sur les informations recueillies par les binômes auprès des partenaires
- Définir la méthodologie

III. Statistiques

Quelques statistiques afin d'illustrer l'accompagnement des 18/25 ans sur plusieurs dispositifs du département.

Données de la mission locale sur l'ensemble du département.

La mission locale joue un rôle très important dans le parcours d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

Les missions locales de la Manche ont versé 3 077 780.36€ d'allocations Garantie Jeunes à 1 276 Jeunes en 2020 :

- La mission locale du Cotentin a versé 985 121.17€ à 428 jeunes.
- La mission locale du Centre Manche (Carentan + St Lô) 1 208 631.78€ à 469 Jeunes
- La mission locale de Coutances 313 001.80€ à 143 Jeunes
- La mission locale d'Avranches 301 645.99€ à 122 Jeunes
- La mission locale de Granville 269 379.62€ à 114 Jeunes

Et pour rappel, la garantie jeunes s'adresse à des jeunes en situation de précarité.

La mission locale du Cotentin a mobilisé 45 000€ d'aides financières du département au titre du Fond d'aide aux Jeunes, dont la majorité poste sur des moyens de subsistance.

Les jeunes en errance que les missions locales accueillent ont pour la plupart des problématiques :

- De logement = ces jeunes vivent dans des squats / chez des amis / dans la famille / dans la rue etc.
- De santé = addiction / pathologie mentale non traitée / handicap non reconnu etc.
- Administratives = Absence ou perte des papiers.

La précarité de leur situation rend leur accompagnement compliqué car irrégulier. Ils s'adressent aux missions locales dans une situation d'urgence et disparaissent parfois plusieurs mois. Il est très difficile d'engager un parcours de formation ou d'insertion. Les jeunes démarrent des étapes qui abandonnent très vite (instruction de dossier MDA / RDV CLAAJ / positionnement sur la garantie jeunes / inscription à une formation etc.)

De janvier à Octobre 2020 les missions locales ont accompagné :

- 640 Jeunes : Avranches.
- 1945 Jeunes : Cherbourg.
- 1087 Jeunes : Coutances
- 637 Jeunes : Granville
- 1628 Jeunes : St Lô

Données par zones géographiques

- NORD

- Données de Conscience Humanitaire
 - En 2020, 217 jeunes entre 18/25 ans ont été rencontrés par l'Association (large proportion d'Afghans).
 - En 2021, 69 jeunes de 18-25 ans ont été rencontrés (large proportion de Français).
- Données de Coallia
 - Sur l'année 2020 la demande d'accueil des moins de 25 ans est en augmentation. 28,10 % des personnes accueillies ont moins de 25 ans.
- Données de l'Accueil de Jour
 - 150 Personne âgées de 18 à 25 ans ont côtoyé le SAO au cours de l'année 2020.
 - Pour l'année 2021, le SAO a accueilli 207 personnes entre 18 et 25 ans dont 44 Français.
- Données du CHRS le Cap Cherbourg
 - En 2021, 10 jeunes âgées de 18 à 25 ans ont été accueillis au CHRS en Insertion
- Données du CHRS Louise Michel
 - En 2020 le CHRS a accueilli 14 femmes âgées de 18 à 25 ans.

- CENTRE

- Données CHRS le prépont
 - En 2020, 9 personnes accueillies 18 à 20 ans soit 11%.
 - 4 personnes accueillies de 21 à 25 ans soit 5 %.
- Données du CPH
 - En 2020 : 9 jeunes accueillis sur le CPH/25 jeunes accompagnés sur l'année/ 7 jeunes sortis du centre
 - En 2021 : 9 jeunes accueillis/27 jeunes accompagnés/15 jeunes sortis
- Données du Relais Insertion FTDA
 - En 2020 : 34 personnes dont :
 - 13 isolés (8 à Cherbourg / 5 à St-Lô)
 - 3 FM (BRSA – 1 à Cherbourg et 2 à St-Lô)
 - 6 C (BRSA – 3 à Cherbourg et 3 à St-Lô)
 - 12 jeunes présents avec leurs parents
 - 2021 : 31 personnes dont
 - 10 isolés (4 à Cherbourg / 6 à St-Lô)
 - 2 FM (BRSA 2 à St-Lô)
 - 8 C (BRSA – 4 à Cherbourg et 4 à St-Lô)
 - 11 jeunes présents avec leurs parent

A. Augmentation des besoins et situations de plus en plus lourdes à gérer au niveau des missions locales

- Manque d'anticipation
- Manque de coordination entre les acteurs

Pour la mission locale centre-manche, il n'y a pas une semaine sans qu'il y ait un jeune à la rue venant solliciter les conseillers.

La difficulté essentielle sur ce secteur reste la coordination entre la Mission Locale, le CMS et le CCAS. Ceci empêche souvent une anticipation de la crise et du manque de logement, ce qui engendre une gestion en urgence.

N. BANSARD insiste une nouvelle fois sur les difficultés rencontrées par les conseillers de la ML, qui ne sont pas des travailleurs sociaux, sur leur sentiment de récupérer en urgence des situations qui pourraient être parfois évitées ou gérées en commun.

Enfin, les solutions d'urgence proposées à ce public viennent vont provoquer une rupture dans l'accompagnement mis en place et fragiliser à nouveau un parcours déjà chaotique.

Tout en comprenant la charge de travail des intervenants sociaux, il est malgré tout nécessaire de mieux travailler ensemble. Les rencontres de réajustement qui ont eu lieu ont malheureusement eu peu d'effet. Il faut « modéliser nos interventions ».

Le fait d'accepter d'être formé à l'utilisation du Si-Siao sur les antennes St-Lô/Carentan aurait favorisé un cloisonnement avec les travailleurs sociaux qui renvoient systématiquement ce public vers la ML.

Les difficultés de coordination rencontrées par la ML Centre-Manche ne semblent pas vécues sur Avranches. Le sujet doit être évoqué sur la zone Cherbourgeoise.

B. La question de l'accueil des jeunes sur des places d'urgence

- Problématique de rupture de parcours quand les démarches sont entamées sur un autre territoire
- La question des 3 nuits -> trop peu pour entamer des démarches
- Précarisation encore plus importante

Il peut également y avoir des incompréhensions sur le rôle des dispositifs urgence vus d'une part comme une mise à l'abri, d'autre part comme un moyen de créer un lien, un début d'accompagnement. De fait, la limitation aux 3 nuits sur une même structure (pour la Manche) est souvent évoquée comme une limite à l'accompagnement.

- Certains jeunes refusent d'aller sur une place 115, préfèrent renoncer à la mise à l'abri et se maintiennent dans un squat, à la rue, chez un tiers. Le risque est alors de perdre le contact, que la personne se décourage, se paupérise encore davantage.

C. Difficultés à créer du lien avec certains jeunes

- Un début de réponse avec l'expérimentation sur l'Accueil de Jour et l'embauche d'une personne dédiée à ce public.
- La question autour du public migrant
- Un public qui va et vient (cf le retour de l'Accueil de Jour)
- En dehors des problèmes de coordination évoqués restent les difficultés à entrer en relation avec ce public, ainsi qu'à maintenir le lien quand il a pu être créé ponctuellement.
- L'expérimentation faite par l'accueil de jour à Cherbourg concernant l'accompagnement des 18/25 ans a permis une collaboration avec la ML. Ce qui était nouveau et utile.
- Il est également utile de s'interroger sur le profil des 18/25 ans en errance, leurs difficultés, leurs attentes, leurs méfiances ...
- Dans le cadre des maraudes ou des accueils de jour, de nuit, arriver à connaître les personnes, c'est déjà beaucoup. Il y a une perte de confiance envers les institutions.

Le CPH de France Terre d'Asile, peut-être confronté également à des difficultés d'accompagnement ou d'orientation concernant le public 18/25 ans.

Il peut être, en effet, complexe de créer un lien de par le vécu de la personne, la non-maîtrise du Français, une absence de scolarisation dans le pays d'origine etc...ou d'éviter une rupture de parcours quand les choix de la personne, les obstacles administratifs ne permettent pas de maintenir accompagnement et repères.

S'ajoutent alors les particularités liées aux BPI (Contrat d'Intégration Républicain, Formation Linguistique...) ou encore des difficultés psychologiques, des problèmes de mobilité.

Il existe un partenariat entre le CPH et la Mission Locale Centre-Manche.

Sur l'accueil de jour de Cherbourg, on constate que le public 18/25 a changé depuis quelques mois : plus nombreux et plutôt avec un parcours ASE. On comprend qu'une photographie de ce public à un moment précis n'implique pas qu'il reste identique dans sa composition. Il y a des disparitions, des réapparitions, de nouveaux venus.

Il y a donc un intérêt évident à maintenir une veille sociale qui tienne compte de cette mouvance permanente.

Pour la Mission Locale de Cherbourg, en 2020, il y a eu une très forte augmentation des demandes concernant les 18/25 ans. Information confirmée par le FJT de Cherbourg.

La PTA n'est pas ou peu concernée par ce public (0-20 ans 3%)

Le CCAS constate une demande raisonnable et stable.

Certains jeunes passent deux ou trois fois à l'accueil de jour ou au CAU, puis disparaissent chez des tiers ou dans un squat.

On constate alors une forme de « consommation », satisfaction d'un besoin à un moment donné mais pas plus. De fait le squat, le dépannage par le réseau correspond à leur demande.

D. La question des bons dispositifs pour ce public qui a du mal à créer du lien

- Les limites du CHRS (refus de l'Institution, mise en échec du règlement de fonctionnement ...)
- La question autour des FJT (reprendre les propos de V. CheVALIER)
- Le manque de petits logements sur certaines villes (le cas d'Avranches mais aussi Cherbourg, Coutances ...)
- L'ALT, la marche est souvent trop haute

Les CHRS conviennent rarement au jeune public. L'organisation et les règles sont souvent remis en cause. Les personnes dans cette tranche d'âge qui fréquentent l'accueil de jour et le CHRS passent rapidement et on perd souvent le lien.

Certains demandent parfois juste une aide pour meubler leur squat et rien d'autre.

La cohabitation avec des personnes plus âgées et toujours à la rue n'est pas toujours vécue valorisante et optimiste.

Sur le FJT d'Avranches, il y a des jeunes en situation de précarité qui progressent à leur rythme, lentement et pas de façon linéaire. Ils ne sont pas forcément prêts au logement autonome.

Il y a peu de jeunes en situation de précarité sur Avranches. Certains l'assument et restent malgré tout dans le dialogue.

Passerelles souligne les problèmes de mobilité sur le Sud-Manche. L'ALT peut souvent être une « marche trop haute » pour ce public.

On évoque pour les 18/25, le terme de « jeunes vulnérables ». Ils sont souvent en errance chez des tiers.

E. Faut-il créer d'autres dispositifs ?

- Echanges autour des dispositifs existants en France (cf benchmark de Marine LETERRIER, voir Annexes).

Alors que sur le Sud-Manche, il y a peu de cas recensés, les zones de Granville et de St-Hilaire reçoivent plus de demandes concernant ce public. Les offres de logement y sont, de plus, très réduites. Il y a par ailleurs une augmentation conséquente des mesures ASI sur ces communes.

On repère un cumul de problématiques chez ce public et le plus souvent :

- Rupture de liens
- Absence de ressources
- Troubles Psy (pas toujours identifiés)
- Occasionnellement présence d'animaux, ce qui limite les possibilités d'accueil

Le manque de T1/T2 disponibles sur Avranches devient très problématique.

Sur le plan financier, la particularité des 18/25 ans est de se situer dans une zone complexe entre majorité et droit au RSA.

La garantie jeune (et le PACEA) joue un rôle déterminant durant cette période. Leur utilisation peut varier selon les ML qui peuvent avoir des offres, des pratiques, des stratégies différentes. De même les questionnements autour de dispositifs spécifiques ou intermédiaires pourront se poser pour les 2 types de public et quel que soit le territoire.

Passerelles souligne les problèmes de mobilité sur le Sud-Manche. L'ALT peut souvent être une « marche trop haute » pour ce public.

Les participants s'interrogent sur l'intérêt de dispositifs manquants : CHRS bas seuil, structure intermédiaire entre le CHRS, FJT et logement autonome, ALT ou IML en semi-collectif avec appartement individuel ou en Co-location, structure intergénérationnelle etc..

Un dispositif spécifique serait souhaité en ciblant l'accompagnement éducatif. La forme que celui pourrait prendre n'est pas précisée.

Ceci recoupe les recherches de Marine LETERRIER, opératrice Siao concernant des dispositifs ALT 18/25 ou IML 18/25. (voir annexe)

Dans ce type de structure, les jeunes sont souvent dans un parcours d'accompagnement ASE. A leur majorité, l'accompagnement éducatif, psychologique se poursuit et s'appuie sur du logement accompagné.

Le groupe retient que les difficultés des 18/25 ans et leur accompagnement peut se décliner sur 3 thèmes :

- 1/ Créer un premier lien et le conserver
- 2/ Se coordonner entre services, structures, dispositifs pour anticiper autant que possible les scénarios d'urgence et éviter les ruptures de parcours
- 3/ Rechercher une adéquation plus poussée entre les difficultés de ce public (soins, troubles du comportement, Ressources, présence d'un animal etc...) et les dispositifs d'hébergement/logement existants.

Nous convenons donc qu'il existe **deux profils** dans ce public :

Le premier concerné par l'item 1 et en lien évident avec les maraudes, accueils de jour et de nuit...

Le second pour lequel un accompagnement est débuté et pour lequel une meilleure coordination d'intervention est souhaitée (item2)- Public en lien avec les ML par ex.

De plus, nous repérons que les territoires Nord/Centre/Sud ou encore Cherbourg/St-Lô/Avranches diffèrent par les profils du public, par les dispositifs, les réponses apportées etc..

De même les questionnements de l'item 3 autour de dispositifs spécifiques ou intermédiaires pourront se poser pour les 2 types de public et quel que soit le territoire.

Enfin, la particularité du public accompagné par FTDA nécessitera un temps d'échange spécifique.

VI. Prochaines étapes

Des contacts ont été pris avec les partenaires afin d'organiser un temps d'échange sur les constats formulés entre le groupe pilote et

- Les responsables des Missions Locales
- Les responsables des Territoires de Solidarités
- Les principaux CCAS du département

Ils doivent nous communiquer prochainement leurs disponibilités.

Remarques et suggestions :

A l'heure où nous rédigeons ce point intermédiaire, le dispositif Garantie Jeune disparaît au profit du Contrat d'Engagement Jeune. Celui sera mis en place à compter du 1^{er} Mars 2022.

Nous pouvons faire l'hypothèse, compte tenu des points de vue exprimés par les représentants des Missions Locales sur ce sujet, que ce dispositif pourrait répondre aux difficultés du profil 2, en mettant en œuvre un nouveau type d'accompagnement et de partenariat. Le temps d'échange prévu avec les ML nous en dira plus.

Malgré tout, ce dispositif implique, comme son nom l'indique, un engagement des jeunes concernés et ne répondra, à priori pas, à la problématique du profil 1.

A ce stade, et partant du postulat que ces jeunes auront poussé la porte d'une Mission Locale au moins une fois, le groupe Pilote met en avant l'intérêt d'un dispositif spécifique, pouvant être sollicité par les Missions Locales et ayant pour objectif de créer un lien et de le maintenir auprès de Jeunes particulièrement fuyants. Cet outil proche de l'expérimentation faite par l'accueil de jour de Cherbourg pourrait cette fois se poursuivre sur la durée.

Phase 2

Rencontre groupe pilote partenaires

I. Comptes rendus des échanges GP-missions locales CCAS-CMS-UDHAJ

Rencontre Groupe-Pilote – Responsables des Missions Locales de la Manche autour des « Jeunes 18/25 ans en situation de précarité »

Siège de l'ADSEAM – 11 Juillet 2022

Présents : Y.Lesauvage (Siao50)- A.Lebroussois (CPH-FTDA)- M.Jourdam (ML Cotentin) – N.Grandazzi (ML Coutances) – F.Delforge-Marchand (ML Granville)

Excusés : G.Racine (ML Sud-Manche) – N.Bansard (ML Carentan-St-Lô)

Remarque préalable des responsables des Mission Locales sur le fait que le sujet est régulièrement évoqué mais sur d'autres instances, d'autres canaux de communication.

Yannick Lesauvage soumet que l'intérêt du groupe de travail peut être, entre autres, d'améliorer un niveau d'échange encore cloisonné.

Echanges sur les difficultés du public 18/25 déjà énoncées dans le premier document « Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental »

MJ : Les missions locales voient la grande majorité des jeunes mais il reste un faible pourcentage indéfini d'individus qui restent dans un isolement véritable et sont d'une certaine façon « invisibles ».

Ceux-ci sont plutôt des jeunes vivant « reclus » dans leur famille, déscolarisés, sans situation, n'entreprenant aucune démarche. Il n'y a pas d'estimation fiable de cette population.

Il serait également intéressant de clarifier les concepts utilisés par les missions locales de la Manche pour être certains de mesurer les mêmes paramètres. Exemple : qu'entend-on par « logement précaire » ? Un hébergement en famille peut être parfois très fragile.

L'expérimentation de l'accueil de jour sur Cherbourg a été très intéressante et a permis un « raccrochage » de certains jeunes. Ce travail de rue est essentiel. Il n'y a pas de service de prévention sur la Manche.

La problématique des 18/25 ans est effectivement très marquée sur le nord du département.

En ce moment sur Cherbourg, le nombre de jeunes à la rue augmente et leurs relations peuvent être houleuses. La ML ne voit pas ce qui se passe en dehors de sa structure. Les liens, bons ou mauvais, se poursuivent, prennent de l'ampleur avec des conséquences variables. Il peut se créer des groupes physiques autant que virtuels.

La ML n'a ni la main, ni les compétences pour intervenir dans ce domaine.

FDM : Sur Granville, l'expérience d'un intervenant a été très positive. Elle a permis de maintenir un accompagnement enclenché.

Il manque des places d'urgence sur le territoire Granvillais. Celles-ci sont à la fois peu nombreuses et occupées.

Rq : Le groupe avait évoqué deux profils : le premier risque ou subit une rupture de parcours de part les propositions qui lui sont faites (changement de zone géographique...), le second est difficile à capter et à maintenir dans le lien.

Les observations présentes évoquent un public pour lequel un accompagnement est enclenché mais celui-ci peut être mis en péril par leurs relations, leurs difficultés quotidiennes et faute de soutien éducatif complémentaire (3^{ème} profil ?)

MJ : En référence à l'intervention d'un sociologue lors de l'anniversaire de la Mission Locale, il faut reconnaître que certains individus sont dans le non-recours choisi et d'autres dans le non-recours subi.

AL : S'ajoute les problèmes de mobilité sur le département

NG : Sur Coutances, il existe une navette emploi-formation qui a permis à plus de 120 jeunes d'accéder à un travail. C'est un outil essentiel mais insuffisant.

On devrait être, en théorie, dans une logique de parcours résidentiel (sauf pour ceux qui s'y refusent). En fait, on constate des FJT saturés ayant des conditions d'accueil durcies. Les trois places d'ALT sur le FJT de Coutances ont un turn-over très faible. Globalement les places manquent un peu partout. Il manque des petits logements et sur le littoral, c'est pire.

Des jeunes sont régulièrement mis à la porte du domicile familial.

MJ : Sur Cherbourg, l'arrivée de primo-arrivants en masse rend l'accueil au FJT très compliqué.

Beaucoup de jeunes refusent de joindre le 115 par crainte de la violence sur certaines structures urgence. De plus, la limite ou le refus d'accueillir leur animal est un frein important.

FDM : Les logements à proposer devraient être plus petits et avec une animation sociale, culturelle.

Il faut pouvoir aider ce public à prendre progressivement son autonomie et pas uniquement pour les sortants ASE, créer un « sas ».

Peut-on avoir un projet sans s'être stabilisé, s'être « posé » au préalable ? Il n'est pas toujours cohérent de l'exiger pour bénéficier d'un logement.

Rq : L'intérêt de dispositifs spécifiques est confirmé : IML 18/25, très petites structures avec accompagnement, dispositifs de co-location, Tiny-House itinérante, expériences ponctuelles de logement autonome...

Le fait que certains jeunes soient en difficulté pour respecter le cadre est admis, ainsi que les problèmes fréquents liés aux addictions.

Le manque de garantie financière reste un gros obstacle.



RENCONTRE GROUPE PILOTE- TERRITOIRE DE SOLIDARITE AUTOUR DES 18/25 ANS EN PRECARITE

Mairie de St-Lô 18 Octobre 2022

Présents : A.Baudron/K.Leclerc/C.Diesnis/E.Godard/M.Regnault/S.Guillot/S. Le Bled

Echanges sur les difficultés du public 18/25 déjà énoncées dans le premier document « Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental »

AB : Concernant le secteur de Carentan, les problématiques repérées correspondent bien à la réalité.

Concernant les « invisibles », on entend, en particulier des personnes signalées par les mairies, des jeunes vivant parfois dans les bois sous une tente, un milieu rural...

Le Profil 1 met en évidence une carence en besoins primaires, souvent des choix de vie assumés, du moins en théorie. La première relation d'aide qui se met en place est très importante. De même, il y a, chez le travailleur social, une forte envie d'aider, un investissement important qui va se confronter à une problématique du lien, un profil « abandonnique ».

Il faudrait répondre dans l'urgence. Pour autant, même si on le pouvait, qu'en est-il trois jours plus tard ? Sans parler des problèmes d'addictions, de santé mentale. Ce sont des personnes qui cumule les problématiques. Ce qui nécessite une approche pluri-transversale.

Ces situations ne sont pas les plus fréquentes, mais ce sont celles qui inquiètent et mobilisent le plus.

Qui va s'en occuper ?

Le non-recours et la notion d'engagement

SG : On a évoqué dans d'autres réunions, les non-recours revendiqués et subis. De même, ont été cités comme « invisibles », les jeunes reclus en famille.

AB : Le non-recours subi n'est pas si évident. Il faut prendre en compte les habitudes, la culture familiale. De fait l'accès est « empêché ». Concernant les reclus, le non recours soi-disant subi, il faut prendre en compte que le milieu rural n'est pas vraiment déconnecté.

CD : On sait que les invisibles existent mais on n'a pas de chiffres. Leur propre réseau est également constitué (entre autres) d'invisibles.

Les sortants de l'ASE sont souvent concernés.

On observe aussi, parfois, un glissement de l'Urbain vers le Rural.

On pourrait également observer des typologies par quartier, voire par rue. Des organisations familiales « clanniques ».

Le sens du non-recours est très difficile à analyser. On n'a pas de chiffres fiables. Quand il y en avait, les ilotiers, les éducateurs de rue étaient des bons observateurs, des bons « compteurs ».

Le problème de l'accès au logement pour les adultes sans domicile a été abordé en Commission Santé Mentale. Les professionnels présents ont rédigé une charte de la circulation de la communication. Il y a une méconnaissance des éco-systèmes et cela facilite la crise.

Pourtant, mieux on se connaît, mieux on réagit, plus vite on réagit.

Il ne faut pas non plus négliger l'ambiguïté des jeunes. On a également des situations qui arrivent tardivement (Jeunes de 17 ans) et peu de dispositifs d'accompagnement « hors les murs »

KL : La « Lune de miel » arrive souvent juste avant la majorité (Période où un jeune accueilli à l'ASE veut vérifier les liens familiaux). On a aujourd'hui des 18/25 ans ayant un parcours ASE de longue durée, qu'on retrouve en grande difficulté, Parents ou pas. Parfois des signalements pour personnes vulnérables en lien avec le CSAPA. Peu s'en sortent alors. Ils n'ont pas envie de revoir des travailleurs sociaux.

On observe des jeunes qui n'ont pas été « captés » durant leur minorité. Dans certaines zones, il y a réellement une méconnaissance des dispositifs.

CD : Il y a un manque évident en Prévention. De même, il est souvent difficile de respecter le choix de ne pas se tourner vers les services sociaux. On les « braque » très vite : « Pourquoi n'êtes-vous pas venus plus tôt ?? »

Il faut au contraire accepter, voire valoriser leurs choix sans jugement. Les laisser à une place d'acteur. Favoriser la parole des jeunes avec leurs codes. Qu'ils osent s'exprimer et deviennent pas des « taiseux ».

De même, il y a ce qu'on peut recevoir et ce qu'on ne peut pas traiter. D'où l'intérêt de la pluridisciplinarité. Tous les partenaires sont utiles. Nécessité d'un maillage.

Retour sur le débat ayant eu lieu durant la rencontre GP- Misions Locales sur les compétences en action sociale des ML. Qu'est-ce qu'on entend par faire du social ? Ce n'est pas que de l'urgence. Différences entre référent de parcours et spécialistes ?

Nécessité de définir les éléments de langage. Partager les mêmes concepts. Mieux se connaître. Mieux communiquer. Anticiper l'urgence au lieu de la subir.

AB : Faut-il être un spécialiste pour être un référent de parcours.

SG : On a besoin d'un « facilitateur » qui connaît les dispositifs, les professionnels.

CD : Il faut aussi des instances de coordination partagée. Et définir le chef d'orchestre. Définir des chartes de partenariat, des chartes éthiques. Impliquer le public concerné autant que possible.

SG : Cf : Réseau REAGI mis en place sur St-Lô. Devait être réactivé. Rien pour l'instant.

CD : Le choix du référent de parcours peut varier selon les situations et l'avis de la personne.

Possibilité d'un maillage individualisé, sur mesure ? Laisser le jeune choisir son référent ? Cf : Canada

CD : C'est une bonne option pour travailler l'ancrage, la relation avec des profils abandonniques

Rq : De plus en plus de jeunes en errance, avec des problématiques similaires font « couple »

AB : Ces situations ne sont pas forcément nombreuses mais prennent beaucoup de place, inquiètent et mobilisent.

CD : La vigilance doit être pluridisciplinaire. Repérage et information. Cf : Maisons de quartier

On a abordé le profil 1. Qu'en est-il des ruptures de parcours ?

AB : Quand il y a des ruptures de parcours, on pense qu'il s'agit d'un problème de logement. Or, la personne n'est pas forcément prête à un accompagnement qui vient de s'enclencher. Parfois, on peut aller trop vite dans la réponse. Difficile à évaluer.

KL : On répond sans doute immédiatement face à l'immédiateté ? D'où l'intérêt de prendre le temps de se connaître, de comprendre, d'analyser, d'accompagner physiquement vers un autre partenaire.

Intérêt de la permanence sur un lieu connu avec proposition d'un accompagnement par un travailleur social connu.

Les connaissances interpersonnelles dans le partenariat sont essentielles. Quand elles disparaissent, le réseau disparaît.

SG : Concernant les accueils en urgence, il serait utile d'assouplir la règle des 3 nuitées pour ancrer le travail qui s'amorce. Selon la situation et la condition qu'un travail de coordination se mette en place.

CD : Il ne faut pas être trop ambitieux. Problèmes de places, imprévus...

SG : Il faut avoir le temps d'étudier la situation et faire le tour de toutes les possibilités

CD : C'est un changement de culture qui signifie un temps d'attente pour chercher des pistes. Encore une fois, faire réseau, mieux se connaître pour éviter d'agir dans l'urgence, « par défaut ».

Par ex : Ma compétence n'est pas l'hébergement mais je peux participer au projet hébergement

On travaille de plus en plus autour du logement autonome. Caution solidaire avec les bailleurs.

MC : Parfois un dossier prêt, complet avec garantie Visale n'est pas suffisant. De même les FJT peuvent « bloquer » même avec un CEJ.

Le CEJ n'est pas une vraie garantie

KL : Parfois, on nous demande des rapports sociaux.

SG : La garantie jeune a parfois « échaudé » les FJT. Son arrêt a pu créer des dettes et provoquer des sorties en catastrophes.

MC : Actuellement on fait des montages FSL+ Visale+ CEJ, mais si le CEJ s'arrête, ça devient très compliqué.

CD : de fait une bonne coordination organise, anticipe les étapes et permet d'éviter l'urgence. On prépare un plan B dès le début du plan A.

Quand on sait qu'on va vivre une sortie difficile, on peut la préparer.

Tout ceci implique du temps, des effectifs, de la coordination et du partenariat.



RENCONTRE GROUPE PILOTE- CCAS- UDHAJ AUTOUR DES 18/25 ANS EN PRECARITE

CCAS de St-Lô – 12 janvier 2023

Présents :

G.Legall/J.Liot/M.Cossé/S.Bigé/G.Alleno/A.Leonard/L.Lamy/N.Charneau/P.Collibeaux-Pinel/S.Guillot/L.Poutrel/S.Julienne/M.Harivel/S.Genest/JPCroissant/F.Robaey/N.Bansard/M.Fleury/D.Gaultier/LL Elie/D.Saint/V.Chevallier/Y.Marty

Animation : Y.Lesauvage

Echanges sur les difficultés du public 18/25 déjà énoncées dans le premier document « Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental »

DS : Les jeunes dont nous parlons sont très instables, « déstructurés ». Il leur faut leur proposer des petites structures d'accueil (10) avec un accompagnement conséquent. Des établissements « à leur mesure »

NB : Totalement d'accord et nous avons des dispositifs qui pourraient l'expérimenter. Pour ma part, un jeune SDF, je l'oriente quasi systématiquement vers le C.E.J. L'objectif étant de le stabiliser en commençant par l'aspect financier. De même avec le recours au PACEA. Paradoxalement, l'énorme dépense en aides ressources jeunes pourraient être utilisée autrement et plus efficacement.

Je ré-insiste sur le besoin de CHRS sur St-Lô. Plus généralement, il faut un panel des dispositifs utiles sur chaque territoire. Des petites cellules de 4 à 5 places à l'image de la Villa Briovère (Résidence accueil sur S- Lô). Le travail d'insertion sociale s'appuie sur le logement, alors qu'aujourd'hui tout nous oblige à penser insertion professionnelle avant l'aspect social.

DS : Et puis, chaque structure apporte un cadre, permet une stabilisation

MH : S'ajoute un problème de réactivité. La première difficulté pour un jeune à la rue, c'est comment le mettre à l'abri.

YM : Il faut prendre en compte le fait qu'on va nous répondre : Petite structure égale problème de rentabilité. Problème du coût moyen à la place.

NB : L'appel au 115 n'est pas suffisant. Le mélange de populations est parfois dangereux. Quid de l'accueil des chiens ? L'interdiction de consommer certains produits ?

On évoque souvent les structures adaptées, des pistes se dégagent et l'élan retombe comme un soufflet.

Présentation du Dispositif Accompagnement Jeunes sur Cherbourg (Site ADSEAM)

NB : Rq : Contrairement au Calvados, nos volumes sont petits. Les jeunes sont connus.

GA : Et nous n'avons pas abordé la situation des jeunes sur les camps de migrants.

NB : Effectivement, les politiques de logement ciblent majoritairement les jeunes français, qui n'est pas forcément le public majoritaire.

SG : Problème également concernant les Mineurs Non Accompagnés.

DS : Au Claj, on peut avoir des jeunes en errance résidentielle. Il y a aussi des jeunes « invisibles » en famille.

MC : Problème aussi pour des jeunes sortants de CADA pour lesquels le Claj est informé tardivement.

VC : Au FJT d'Avranches ; peu de MNA. Les dispositifs Formation ne sont pas sur le Sud-Manche.

GA : Le manque de petits logements est un gros problème.

Confirmation de la « frilosité » des FJT envers le CEJ

NB : Il n'est pas proposé de Parcours Progressif et sur-mesure concernant l'accès/l'accompagnement logement. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir utiliser les missions et dispositifs au cas par cas.

Aujourd'hui les solutions de logement sont éclatées. Il y a une palette de solutions par Territoire. Pas de solution miracle.

Des jeunes qui refusent de solliciter le 115

Une Maison Relais pour Jeunes en difficulté ?

YM : Le comportement de ce public sur le diffus peut être compliqué (Troubles du voisinage). Une structure dédiée 24/24 est sans doute mieux.

NB : La Mission Locale de Vire a testé un accueil de jeunes en appartement et en autonomie. Arrêt rapide car ingérable. Idem sur St-Lô.

GA : On pourrait imaginer des jeunes en CHRS qui soit orientés vers des structures adaptées ?

YM : Réflexion en cours concernant l'utilisation de Tiny-Houses sur le Cap. Retours intéressants sur l'utilisation de Bungalows (Cf : Provisoirement suite à un incendie) : Environnement « Extérieur », Moins de Tensions, Plus d'indépendance, meilleure appropriation de l'espace de vie, moins de souci d'entretien (cf : Village de la Cotonnière – Caen)

Rq : Le département va mettre en place des groupes de travail partenariaux concernant les sortants ASE

NB : Concernant les jeunes sortants ASE, les CCAS et FJT se retrouvent souvent seuls.

La ML est d'accord pour prendre la main et enclencher une articulation vers le CEJ. Il faut, par contre, que les passages de relais se fassent correctement.

GA : Concernant l'accompagnement global, il faut avoir du temps pour le réaliser. Or, nous n'avons plus ce temps.

NB : Il est possible de le faire au niveau des missions locales mais à condition qu'il n'y ait pas trop de jeunes en suivi.

Je reviens sur le fait qu'il faut « modéliser le qui fait quoi ». Ainsi, les conseillers ne font pas de diagnostic social. Ils ne sont pas formés pour. Les missions, compétences, territoires sont brouillés. Il faut reclarifier tout ça.

SG : Le réseau St-Lois REAGI a eu cette fonction (rq : N'a pas été réactivé)

Infos : Chiffres 2022 du Cllaj de Granville

SG : La coordination est utile car face à une même situation (un jeune à la rue), les niveaux d'analyse et de tolérance peuvent être très variables. Les approches des professionnels et de leur structure sont souvent très différentes.

NB : Il faut une professionnalisation commune. Se comprendre même si on n'a pas le même langage.

SG : En effet, sinon on risque « la patate chaude ». (renvoyer le problème à un autre partenaire)

NB : On a essayé dans la cadre des dossiers Siao, de clarifier les missions la communication entre la ML St-Lô-Carentan, le CCAS et le CMS. Le problème reste présent.

Eviter l'urgence autant que possible

L'idée du référent est bonne

Sur chaque dossier, savoir qui pilote et qui soutient

GA : Désolée. L'idée est effectivement bonne mais cela est impossible à mettre en œuvre s'il n'y a pas le budget qui correspond. Tout ceci implique une reconnaissance et une volonté politique. Aujourd'hui, la politique Communale c'est « l'Aide Sociale Facultative »

SG : Nous avons l'exemple du secteur du Handicap (SAVAS/PRSA...) puis sollicitation du droit commun. Cela coûte cher. Il faut un réseau étayé, un niveau de technicité élevé et des travailleurs sociaux expérimentés.

NB : Un accompagnement cohérent : 6 à 8 jeunes

SG : Un accompagnement résidentiel progressif

GA : Actuellement, il y a une file active de 140 suivis pour un référent RSA.

Information sur le Logement d'Abord

SG : Comment reloger des personnes défavorablement connues des bailleurs ?

En résumé :

Confirmation d'un besoin de clarification des missions pour la mise en place d'un partenariat efficace. Intérêt d'un pilotage par un référent. Intérêt de petites structures (ou logements) adaptées au public avec accompagnement conséquent. Questionnement sur les moyens nécessaires et donc insuffisants pour un accompagnement cohérent, global et en réseau. Confirmation de la faiblesse du CEJ pour accéder aux FJT. Questionnement sur les moyens à disposition sur un territoire donné pour éviter les ruptures d'accompagnement. Notion de progressivité dans l'appropriation en autonomie d'un premier logement.

II. Synthèse de l'étude / mars 2023

Rappel du contexte : Temps d'échange pilotés par le SIAO 50 à la demande de la DDETS de la Manche en Avril 2021. Cette étude fait suite à une première rencontre avec des partenaires St-Lois concernant les difficultés des 18/25 ans et la complexité de leur accompagnement.

Un premier document « Retour sur les premiers échanges du comité de pilotage départemental » finalisé en Mars 2022 a été présenté au PDALHPD du 08/12/22.

La seconde partie des échanges ont eu lieu, d'une part au sein du groupe Pilote, d'autre part avec les partenaires suivants : Missions Locales, Centre médico-social, CLLAJ, UDHAJ.

La première phase d'échange avait fait les constats suivants :

« Le groupe retient que les difficultés des 18/25 ans et leur accompagnement peut se décliner sur 3 thèmes :

1/ Créer un premier lien et le conserver

2/ Se coordonner entre services, structures, dispositifs pour anticiper autant que possible les scénarios d'urgence et éviter les ruptures de parcours

3/ Rechercher une adéquation plus poussée entre les difficultés de ce public (soins, troubles du comportement, Ressources, présence d'un animal etc...) et les dispositifs d'hébergement/logement existants.

Nous convenons donc qu'il existe deux profils dans ce public :

Le premier concerné par l'item 1 et en lien évident avec les maraudes, accueils de jour et de nuit...

Le second pour lequel un accompagnement est débuté et pour lequel une meilleure coordination d'intervention est souhaitée (item2) - Public en lien avec les ML par ex.

De plus, nous repérons que les territoires Nord/Centre/Sud ou encore Cherbourg/St-Lô/Avranches diffèrent par les profils du public, par les dispositifs, les réponses apportées etc.. »

Les échanges avec les différents partenaires ont confirmé l'ensemble des observations formulées dans le premier document.

Il en ressort donc les constats et propositions suivantes :

- Manque de petits logements T1/T2 sur la Manche- Parc à développer
- Le CEJ n'apparaît pas aujourd'hui comme un outil favorisant l'accès au FJT- Ressources faibles et risque important de rupture de contrat (ou sanctions vis à vis des heures non effectuées). S'y ajoute un taux d'occupation maximum des FJT qui doivent, de plus, respecter d'autres contraintes et mettre en avant une mixité du public.
- Favoriser l'accès au logement (T1/T2) des sortants de FJT (ayant un travail) pour désengorger les structures et faciliter l'accès à un public plus fragile.
- Besoin de dispositifs locaux pour limiter les ruptures de parcours- Concrètement, Utilité d'avoir sur un même territoire, une mission Locale et un dispositif d'accueil dédié pour jeunes en situation de précarité – Dispositifs dédiés sous forme de Micro-structures avec accompagnement social et psychologique s'appuyant sur le logement- Privilégier l'espace locatif privé plutôt que le collectif ou la co-habitation.
- Utilité d'un référent de parcours – La logique étant que ce soit le conseiller mission locale sous réserve qu'il ait les moyens d'être réactif, disponible. La question du choix du référent parmi d'autres partenaires sociaux par le jeune, reste ouverte.
- Besoin de dispositifs spécifiques pour aller vers les jeunes loin de l'accompagnement (cf : le DMJ à Cherbourg- <https://www.adseam.asso.fr/insertion/dispositif-de-mobilisation-des-jeunes-dmj/>)
- Favoriser et redynamiser le partenariat en clarifiant ensemble les missions des différents partenaires
- Elaborer ensemble des protocoles d'interventions afin d'être plus cohérents et éviter les interventions en urgence
- Favoriser les interventions pluridisciplinaires en rapprochant particulièrement les volets sociaux et psychologiques
- Soutenir et développer de fait les interventions et partenariat avec la Psychiatrie (ex : EMPP, infirmières de proximité...) au sein des structures, le « aller-vers », les mutualisations de moyens...
- Indicateurs parfois spécifiques à un secteur, une structure – Créer un indicateur commun

Si le groupe Pilote reconnaît que les échanges ont été riches et utiles, il considère que les constats et propositions ont été rapidement formulés et confirmés. Il ne prévoit donc pas de nouvelle rencontre hormis dans le cadre d'une « veille » ou d'une demande plus précise qui lui serait adressée.

Merci à tous les professionnels qui ont accepté de participer à ces rencontres.

Le G.P.

ANNEXES (phase 1 et 2)

- Situation CLLAJ de Cherbourg sur les jeunes précaires

En 2022, 14 jeunes précaires de 19 à 27 ans ont été accompagnés par le CLLAJ.

6 jeunes ont été dirigés par la mission locale de Cherbourg, 4 jeunes par leur assistante sociale et 4 jeunes sont venu d'eux même sur conseil d'amis ou de la famille.

Sur ces 14 jeunes, 10 sont des hommes et 4 sont des femmes.

10 de ces jeunes avaient – de 25 ans et 4 avaient + de 25 ans.

Ces jeunes sont tous originaires de Cherbourg-En-Cotentin.

Type de solution trouvée par le CLLAJ ou ses partenaires :

- 3 jeunes ont été relogés en logement social*
- 5 ont été relogés par le CLLAJ dans des logements diffus gérés par le FJT*
- 2 jeunes ont été hébergés par le 115*
- 1 a changé de région*
- 3 sans nouvelle de leur part*

Les jeunes sont en majorité orientés vers le CLLAJ par la Mission Locale sur notre territoire. Les difficultés que l'on rencontre pour accompagner ces jeunes sont le manque de place dans les hébergements d'urgence, CHRS, CADA ... Les réponses à la demande de logement social sont bien souvent très longues à obtenir. Il y a très peu de mouvement au niveau des logements sociaux, ce qui complique l'accès à ses logements.

Chiffres 2022 du CLLAJ de Granville Terre et Mer

21 jeunes en urgence logement

Ne sont comptés que les jeunes qui se sont retrouvés sans solution pour la nuit au moins une fois dans l'année (même si finalement, dans certains cas, une solution a été trouvée avant la nuit).

Ne sont pas comptés les nombreux jeunes hébergés par des tiers dans une forme de précarité certaine et souvent durable. Ni ceux pour lesquels une solution logement a été trouvée avant l'entrée en emploi ou en formation.

Suivi :

Suivi CLLAJ	9	<i>La mission Locale du Bassin d'Emploi du Granvillais a été associée à comptage.</i>
Suivi Mission Locale + CLLAJ	11	
Suivi Mission Locale	1	

Sexe :

Hommes	14
Femmes	7

Age :

- de 26 ans	19
+ de 26 ans	2

Origine résidentielle :

Granville Terre et Mer	18 (dont 3 originaires de Villedieu)
Villedieu Intercom	3

Type de solution trouvée par le CLLAJ ou ses partenaires (15) :

« Re-cohabitation » chez les parents	3 (dont 2 hors territoire)
Logement via l'employeur ou le formateur	3 (dont 1 enceinte)
Chambre au sein du FJT	2 (dont 1 prêt de tente auparavant, et 1 : 10 mois dans sa voiture)
Bourse aux logements CLLAJ	2 (dont 1 prêt de tente auparavant)
Logement d'urgence du CCAS	1
Logement social via CCAS	1 (dont 1 couple avec enfants)
Logement via association Port d'Attache	1
Logement via le bouche à oreille	1
115	1

Logement autonome	4
-------------------	---

Logement transitoire	11
----------------------	----

En 2022 la Mission Locale a fait l'achat de 2 tentes pour répondre à des solutions d'urgence. Elle a fait 3 prêts.

Aucune solution trouvée par le CLLAJ ou ses partenaires (6) :

Dans sa voiture, la rue ou un squat	6 (dont 1 prêt de tente en cours)
-------------------------------------	-----------------------------------

Grande difficulté à capter des logements durables pour les jeunes en situation de précarité sur le territoire. Plus de facilité à capter des logements hors saison pour les jeunes en formation.

*Proposition : **créer un indicateur partagé** par tous les partenaires jeunesse permettant de collecter une information concrète et comparable.*

ANNEXES

Somme (Amiens)

CHRS / HU pôle jeunes Coallia

CHRS / HU dédiés aux jeunes 18-30ans.

La différence entre ces jeunes et le public « adulte » est la problématique concernant la **marginalité** que l'on retrouve chez un public « adulte ». Ici, pour un public jeune, ce n'est pas la marginalité qui la problématique principale. Pour la quasi-totalité, ce sont des jeunes qui sortent du dispositif ASE. Beaucoup d'entre eux, ont connu des **placements** ou des **ruptures familiales**.

Les problématiques concernant ce jeune public sont de l'ordre des **consommations addictives / dettes / prostitution / errance / délinquance**.

[Missions]

Accueillir / Accompagner les jeunes vers l'**AUTONOMIE** et l'accès à un **LOGEMENT PERSONNEL**.

[Accompagnement]

Accompagnement personnalisé

Entretiens aux bureaux / Visites à domicile / Accompagnement en extérieur ⇔ Adaptation de l'accompagnement en fonction des besoins de la personne.

Travail avec partenaires : CSAPA / Mission locale / dispositif garantie jeunes / écoles de la seconde chance / PMI / planning familial/ ASE etc.



[Public]

Jeunes 18-30 ans
Moyenne d'âge 20ans

[Capacité d'accueil]

24 personnes
18 logements
individuels : 11 en
résidence sociale et
7 en logement diffus.

[Admission]

Orientation via le SIAO
Entretien de pré
admission.

⇒ C'est un CHRS, le fonctionnement est similaire à tous les CHRS. Seul l'accompagnement diffère du fait que ce soit un public jeune et pour lequel les problématiques ne sont pas les mêmes. Comme tous les CHRS c'est l'insertion professionnelle qui est travaillée, c'est plutôt la **TOLERANCE** liée au jeune âge et les partenaires adaptés qui font la différence.

Ile de France

CHRS AIRIAL

Création du CHRS L'AIRIAL = **1987**

Dans un premier temps le CHRS était réservé seulement aux jeunes femmes de moins de 30 ans. Puis en **2016**, L'AIRIAL a obtenu un agrément pour l'ouverture de places supplémentaires réservées aux jeunes hommes.

[Missions]

- Accompagner professionnellement et socialement
- Héberger

[Hébergement]

- 8 Studettes pour les jeunes hébergés au sein du CHRS dans le pavillon central
- Logements en diffus (du studio au T5) dans la ville d'ARGENTUEIL.

[Accompagnement]

Le CHRS AIRIAL met en place un **accompagnement global et personnalisé** pour chaque jeune = Accompagnement financier / administratif / médical / Insertion professionnelle.

L'accompagnement se fait par le biais **d'entretiens individuels hebdomadaires** avec le travail social référent.

3 RDV obligatoires en début d'hébergement avec un **psychologue** pour un soutien clinique. Libre au jeune de continuer ou pas ensuite. Un RDV obligatoire en fin d'hébergement.

Des **bilans étapes** ont lieu également tous les 3 mois entre le référent et le jeune.

Mise en place **d'ateliers collectifs** qui permettent une meilleure socialisation des jeunes.



[Public]

Jeunes femmes et jeunes hommes de 18 à 30 ans avec ou sans enfant.

[Chiffres clés]

Actuellement **38 Ménages** accueillis.

En 2020 :

- 70% ont moins de 25 ans.
- 30% identifié comme en situation de handicap.

Dispositif LOGI JEUNES

De la rue au logement, accompagner des jeunes
de 18 à 25 ans en rupture sociale

Présentation Générale

novembre 2020

Sommaire :

1. Un peu d'histoire
2. Objectif du dispositif
3. Les principales caractéristiques du dispositif
4. Comment y accéder, quelles sont les démarches ?
5. Les candidatures
6. Les contacts

1. Un peu d'histoire...

Des besoins repérés a l'accueil de jour de surso

Accroissement du nombre de jeunes de -25 ans en rupture sociale, sans ressource ou disposant de ressources modestes, sans solution d'hébergement ou en hébergement précaire chez des tiers, sans lien avec les dispositifs d'insertion ou de logement.

- * Novembre 2009 - Projet de création d'un premier programme : 15 logements sur Mulhouse (financement expérimental DDCSPP – plan de relance Ministère du logement + Fondation Abbé Pierre + collectivités) – création d'un COPIL
- * Hiver 2012-2013 - Création 10 logements supplémentaires (urgence)
- * 2013 - Pérennisation 25 places en intermédiation locative
- * 2014 – Programme de 15 places sur Thann-Cernay en régime stabilisation
- * 2015 – Dispositif inscrit dans le dispositif AHI
- * 2016 – Mise à disposition de 10 places mulhousiennes au SIAO
- * 2017 – Création de 15 places supplémentaires en intermédiation locative
- * Nov. 2020 – Actuellement le dispositif est occupé par 49 jeunes, 1 logement est en cours de captation, 3 baux sont en instance de signature, 2 autres logements sont en travaux de rénovation.

2. Objectif du dispositif

Accompagner des jeunes de 18 à 25 ans, sans hébergement stable, en rupture sociale, vers une autonomie dans le logement.

- * S'adresse à des jeunes ayant la capacité et/ou le désir de vivre seul en logement, disposant ou non d'un minimum de ressources
- * Dispositif d'accompagnement pour 55 jeunes en logement autonome * Hébergement : Contrat de séjour avec possibilité de sous-location ou glissement de bail, principe de participation au loyer évolutive et selon les ressources
- * Pas de durée de prise en charge prédéfinie mise à part l'âge (25 ans résolu)
- * Principe de l'accompagnement adapté à la vie DANS le logement privé par un travailleur social référent
- * Encadrement 1 travailleur social pour 10/12 jeunes – entretiens hebdomadaires à domicile, au bureau ou par téléphone

3. Les principales caractéristiques du dispositif

- ☞ Une équipe de 6 travailleurs sociaux et un chef de service
- ☞ Un parc de 55 logements (essentiellement des T1) loués auprès de bailleurs privés ou publics : bénéficie de l'ALT (allocation logement temporaire)
- ☞ 40 places en intermédiation locative dont 35 sur Mulhouse et agglomération et 5 sur Thann-Cernay
ALT + différentiel loyer compensé par participation au loyer ou prise en charge service social ville de Mulhouse + FAJ (besoins fondamentaux)
- ☞ 15 places sur Thann-Cernay en stabilisation

ALT + différentiel loyer prévu au financement + allocation de subsistance (200^e mensuel pour les jeunes n'ayant aucunes ressources > besoins fondamentaux)

4. Accompagnement social global

Création du lien, confiance en soi, « savoir habiter », « savoir vivre en logement », « adhérer » à l'accompagnement autant d'objectifs plus importants les uns que les autres....

Comment ? : visite à domicile hebdomadaire, entretien individuel dans les locaux de SURSO, création du lien par le biais d'activités, travail avec les partenaires comme la mission locale, Sémaphore, Maison des Ados, agence d'intérim, Imeos, Bailleurs sociaux, Eco'Logis...

Pour finalement devenir **AUTONOME** et avoir accès à un logement en tant que locataire.

5. Les candidatures

CANDIDATURES

Phase 1 : Orientation SIAO avec évaluation sociale complète et détaillée

* **Orientation interne** transmise à la chef de service par mail

* **Orientation externe** peuvent être transmises à la chef de service par mail également pour prise de connaissance de la situation avant la VSU

Phase 2 : Préconisation ou non du dispositif LJ en fonction des conditions vues dans les diapositives précédentes. La chef de service prend attache avec le prescripteur directement si besoin.

Phase 3 : Si la candidature correspond au profil du dispositif, entretien du jeune avec un professionnel de l'équipe (futur référent) pour commencer à travailler le lien et évaluer la place et les objectifs du jeune dans la démarche d'intégration.

Phase 4 : Validation de la chef de service après entretien avec le professionnel en lien avec les candidatures. Information transmise à la coordinatrice SIAO insertion pour orientation.

Phase 5 : Candidatures orientées par la coordinatrice insertion via le SI SIAO.

6. Les contacts

CONTACTS

Association SURSO – Directeur Mr JULO Jean-Philippe

39 allée Glück

68100 MULHOUSE

03 89 56 05 55

Dispositif LOGI JEUNES - Chef de service :

Mme CERTAIN GIRAUD Cindy

certain.cindy@surso.fr / 07 49 33 08 81